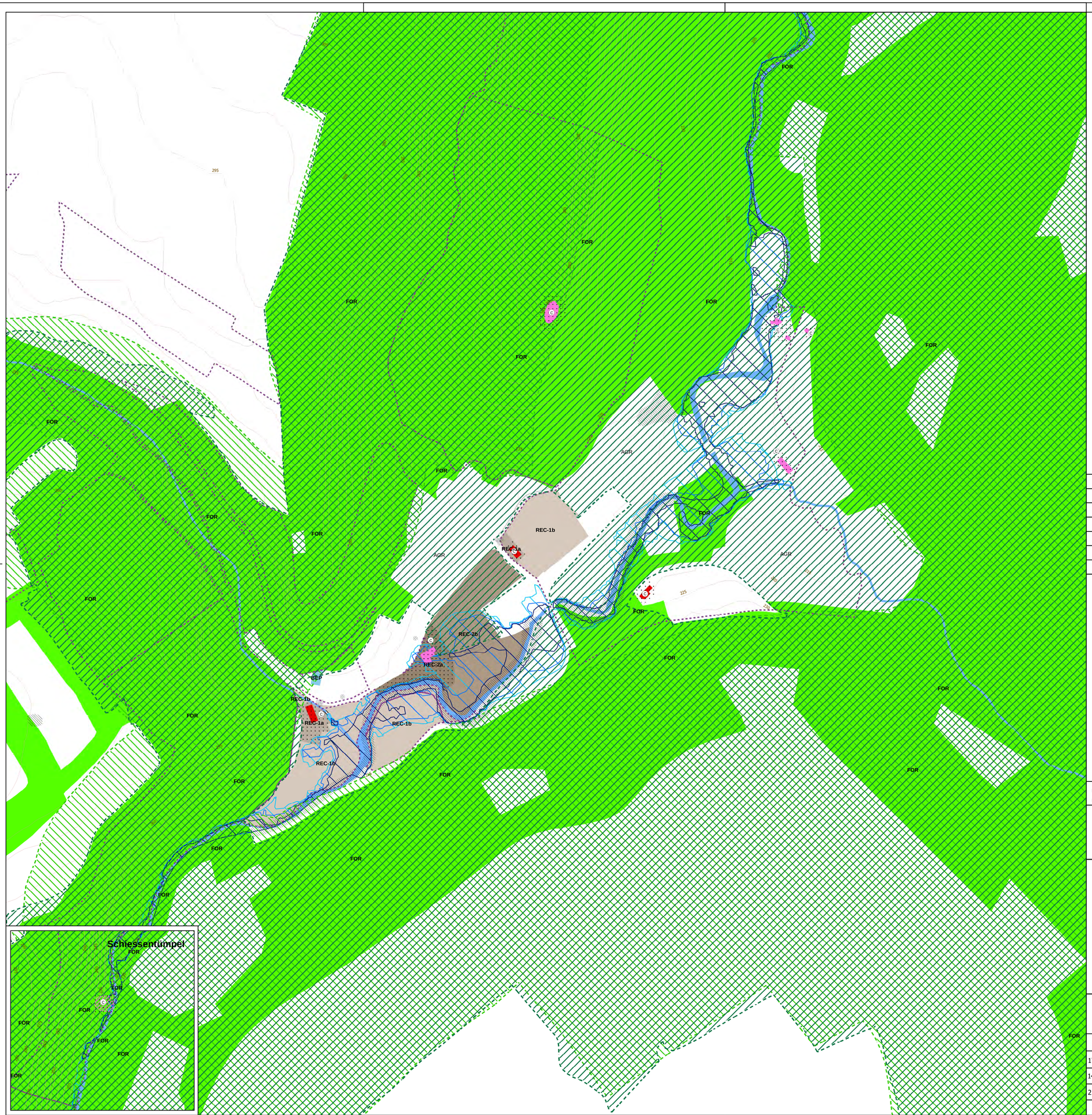

Légende

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées

- HAB-1 Zone d'habitation 1
- MIX-v Zone mixte villageoise
- MIX-r Zone mixte rurale
- BEP Zone de bâtiments et équipements publics
- REC-1a Zone de sports et de loisirs - 1a
- REC-1b Zone de sports et de loisirs - 1b
- REC-2a Zone de sports et de loisirs - 2a
- REC-2b Zone de sports et de loisirs - 2b
- REC-Ga Zone de sports et de loisirs - Golf-a
- REC-Gb Zone de sports et de loisirs - Golf-b
- JAR Zone de jardins familiaux

Dénomination de la ou des zones			
COS	max.	CUS	max.
	min.		min.
CSS	max.	DL	max.
			min.

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

Zones destinées à rester libres

- AGR Zone agricole
- FOR Zone forestière(6)
- VERD Zone de verdure

Zones superposées

- Plans d'aménagement particulier - approuvés
- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
- Zone de servitude "urbanisation" (spécification voir Partie écrite)
  - P Servitude "urbanisation" - intégration paysagère
  - MC Servitude "urbanisation" - mesures compensatoires
  - CE Servitude "urbanisation" - cours d'eau
  - CV Servitude "urbanisation" - coulée verte
  - SP Servitude "urbanisation" - spécifique
- Secteur protégé de type "environnement construit"
- Constructions ou éléments à conserver
- Petit patrimoine à conserver
- Gabarits à sauvegarder
- Alignements à respecter

Liste des PAP approuvés

Localité	Lieu-dit	Code sur le plan	Vote du Conseil Communal	N° Doss.	Approbation ministérielle
Christnach	A Prospelt	C2	20.03.2009	15807-101C	06.05.2009
	Réimerwee	C3	19.06.2007	15791-101C	24.10.2007
Haller	Beim Bassereg	H2	18.01.2005	14126-101C	22.03.2005
Waldbillig	Rue Laach	W1	18.12.2007	15376-101C	06.07.2008

Zones ou espaces définis en exécution de dispositions légales, réglementaires ou administratives spécifiques relatives

à la protection de la nature et des ressources naturelles

- Zones protégées d'intérêt communautaire et international Réseau Natura 2000(2)
- Zones protégées d'intérêt national(1)

à la protection des sites et monuments nationaux

- Immeubles et objets classés monuments nationaux(4)
- Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire (4)

à la gestion de l'eau(5)

- Zone innondable - HQ 10
- Zone innondable - HQ 100
- Zone innondable - HQ extrême
- Zone de protection des sources provisoires

Zones ou espaces à titre indicatif

- Biotopes protégés (3)
- Habitats d'espèces protégées (habitats Art.17 ou Art.20 - non exhaustif)(8)
- Terrains avec des vestiges archéologiques inscrits à l'inventaire supplémentaire, classés monument national ou en cours de classement(10)
- Terrains avec des vestiges archéologiques connus, à étudier avant altération ou destruction (10)

FOND DE PLAN

- Limite communale
- PCN Parcellaire (Exercice 2014)
- PCN Bâtiments (Exercice 2014)
- Bâtiments ajoutés (7)
- 475 Courbes de niveau (6)
- Rivière (9)
- Cours d'eau - en surface (6)
- Cours d'eau - en souterrain (6)
- Cours d'eau - passage inférieur (6)
- Délimitation des plans 1/2500

(1) Liste zones protégées nationales, Plan National Protection Nature, Ministère de l'Environnement, 2007
(2) Règlement grand-ducal du 6 novembre 2009 portant désignation des zones spéciales de conservation.
(3) Loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, article 17
- Cadastre des biotopes protégés, Ministère du Developpement Durable et des Infrastructures, 2014
- Inventarisierung der geschützten Biotope im Innenbereich der Gemeinde Waldbillig, Etude préparatoire, pact s.à r.l., 2008 (mise à jour 2012 et adaptié au PCN 2014)
(4) Loi du 18 juillet 1983 concernant la conservation et la protection des sites et monuments nationaux (Mémorial B - n°35 du 19 mai 2009, état au 8 janvier 2015)
(5) Loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau
(6) Base de Données Topo-Cartographique (BD-L-TC), Administration du cadastre et de la topographie, 2008
(7) Une mise à jour des nouvelles constructions (en supplément aux construction issues du PCN) a été réalisée par le bureau d'études pact s.à r.l. sur base des orthophotos 2013 et une inspection des lieux récents.
(8) Loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, article 17 et article 20
(9) Délimitation adaptée sur la base du PCN 2014.
(10) Centre National de Recherche de l'Archéologie CNRA - septembre 2014.

Délibération du Conseil Communal sur le projet d'aménagement général	17 septembre 2015
Avis de la Commission d'Aménagement	20 janvier 2016
Avis du Ministre du Développement durable et des Infrastructures	26 janvier 2016
Vote du Conseil Communal	14 avril 2016
Amendement du vote du Conseil Communal 14.04.2016	21 juillet 2016
Approbation du Ministre de l'Intérieur	14 décembre 2016
Approbation du Ministre du Développement durable et des Infrastructures	3 août 2016

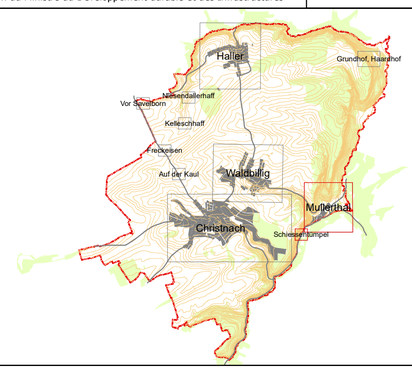

PCN © ORIGINE CADASTRE - DROITS RESERVES A L'ETAT DU GRAND DUCHE DE LUXEMBOURG 2014 (EXERCICE 2014) - COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES
BDTOPO © ORIGINE CADASTRE - DROITS RESERVES A L'ETAT DU GRAND DUCHE DE LUXEMBOURG 2008 - COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES

Administration communale de Waldbillig

Plan d'aménagement général

Projet N° 12003/2007001

Mullerthal
Schiessentümpel

Echelle	1/2500
Date	17.09.2015
H. Jochem	
M. Mersch	
Plan N°	Ind 3 P3

p a c t
projets d'aménagement et concepts territoriaux
58 rue de Machtum
Tél.: +352 26 45 80 90
mail@pact.lu
L-6753 GREVENMACHER
Fax: +352 26 25 84 86
www.pact.lu

Date	Ind	Modifié par	Vérifié par	Modification
17.09.2015	P1	MM	HJM	Plan initial soumis à la procedure d'approbation
14.04.2016	P2	MM	HJM	Adapté suite aux avis de la commission d'aménagement et du Ministre du Développement durable et des Infrastructures et des réclamations
21.07.2016	P3	MM	HJM	Amendement du vote du Conseil Communal 14.04.2016